

causes. J'apprécierais que le député intervienne et nous dise ce que nous devrions faire, selon lui, pour mieux maîtriser l'inflation, car c'est l'inflation qui est la cause des problèmes dont il parle.

Au coeur de tout ceci, il y a le problème budgétaire dont nous avons hérité en 1984 et dont il a jugé bon de ne pas parler, alors que le déficit était de près de 38,3 milliards de dollars et que nous avons réussi année après année à le réduire, malgré de grandes difficultés—et nous sommes d'ailleurs bien décidés à le réduire encore davantage. C'est là l'une des principales causes du problème auquel nous devons faire face à l'heure actuelle avec l'inflation.

**M. Mills:** Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. Je trouve vraiment exaspérant qu'il ne puisse assumer ses responsabilités pour les mesures qu'il prend lui-même. Le fait est qu'au cours des quatre derniers mois, le taux d'inflation s'est situé à 2,7 p. 100 en moyenne. Je voudrais simplement savoir à quel moment il entend réagir face à l'inflation.

• (1440)

Ce n'est pas au gouverneur de la Banque du Canada de diriger l'économie du pays; c'est là la responsabilité du ministre des Finances. Quand donc va-t-il assumer ses responsabilités? Quand va-t-il demander au gouverneur de la Banque du Canada d'agir? Va-t-il attendre que 100 000 ou 200 000 emplois aient été supprimés? Quel point la misère humaine devra-t-elle atteindre pour que le ministre se décide à agir?

**M. Wilson (Etobicoke—Centre):** Monsieur le Président, le député prétend que je ne suis pas disposé à assumer mes responsabilités. Or, c'est tout à fait faux; j'assume ces responsabilités quotidiennement depuis mon entrée en fonction.

Je le répète, le député ne brosse pas un tableau tout à fait exact de la situation. S'il se donne la peine d'examiner la question, il s'apercevra que le taux d'inflation a augmenté et non diminué le mois dernier. L'économie est encore soumise à certaines pressions. Ainsi, je l'invite à nouveau, s'il veut être digne de foi en tant que porteparole de son parti, à intervenir et à se pencher sur la cause du problème, c'est-à-dire l'inflation.

**Des voix:** C'est vous.

**M. Wilson (Etobicoke—Centre):** Comment le gouvernement va-t-il résoudre le problème de l'inflation auquel nous faisons face à l'heure actuelle? S'il a des suggestions à faire à ce sujet, je serais heureux qu'il m'en fasse part, mais je l'invite à ne pas simplement parler des symptômes, car, comme il le sait, c'est justement parce qu'on

### Questions orales

s'en est tenu aux symptômes qu'on en est arrivé à la situation catastrophique dont nous avons hérité en 1984. Pendant des années, le gouvernement fédéral s'est attaqué simplement aux symptômes et non aux causes du problème.

\* \* \*

[Français]

### L'INDUSTRIE DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

**M. Fernand Robichaud (Beauséjour):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Toute l'industrie des pêches dans l'Atlantique est en crise autant à Terre-Neuve qu'en Nouvelle-Écosse qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, dans l'Est du Québec et au Nouveau-Brunswick aussi, bien sûr. Notre base économique est en train de s'effondrer.

La semaine dernière, le premier ministre nous disait, ici, à la Chambre, que des programmes généraux et généreux semblables à ceux créés pour aider les agriculteurs de l'Ouest seraient mis en place pour les pêcheries de l'Atlantique. Cela fait déjà plusieurs fois qu'on entend parler de ces programmes-là, mais on n'a encore rien vu. Est-ce que le premier ministre pourrait nous expliquer clairement, cet après-midi, ce qu'il entend par des programmes généraux et généreux?

[Traduction]

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, puisque le député n'est peut-être pas toujours très attentif, je lui rappelle qu'il y a une semaine aujourd'hui, je crois, le gouvernement a annoncé une série de mesures pour atténuer les conséquences immédiates des fermetures d'usines qui sont déjà survenues ou qui pourraient survenir dans la région de l'Atlantique au cours des prochains mois.

Figure parmi ces mesures la création d'un fonds de diversification communautaire qui aidera les localités concernées à diversifier leur économie. Ont été annoncées aussi des améliorations aux programmes existants dont le but est de soutenir les particuliers mis à pied, notamment l'application, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, du programme d'adaptation de la main-d'oeuvre âgée aux travailleurs de 54 ans et plus. S'il est impossible de les recycler ou de leur trouver un autre travail, le gouvernement soutiendra ces travailleurs jusqu'à l'âge de 65 ans. Le gouvernement a annoncé qu'un supplément serait prévu dans ce programme pour les travailleurs de 50 ans et plus qui se retrouvent dans la même situation que leurs collègues plus âgés, parce qu'ils n'ont aucune caisse de retraite et que certains ne reçoivent même pas d'indemnité de cessation d'emploi.